

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 28 août 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

10 membres présents : BARRET Chantal, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, Florane DIAKITE, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, ORARD Claude, ROBIN Anick.

2 membres représentés :

Elodie BARRET (représentée par Florane DIAKITE)

Guillaume FRANDON MOTTET (par représenté par Anthony DIPALO)

3 membres excusés : Gilles BENOKBA, DURAND Yannick, Chantal COMBET

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

2023-08-01/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2023

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle Mme Danielle CLEMENT (titulaire) et M. FONTANEZ Cyrille (suppléant) ont été régulièrement convoqués.

VU le rapport 2023 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1^{er} janvier 2023 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2023 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2023-08-02/ APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2023-076A du Conseil communautaire du 28 juin 2023,

Madame le Maire expose :

Par délibération du 28 juin 2023, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, après réflexion et considérant son projet d'aménagement communal, la mairie d'Etoile-sur-Rhône souhaite un retour du site Les Clévos à la commune sans poursuite des activités de culture scientifique sur le site. La communauté d'agglomération consciente de la difficulté de faire vivre ce site excentré et à l'écoute des projets communaux de développement a répondu favorablement à cette sollicitation et a, par délibération du 28 juin 2023, supprimer de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire le centre culturel et scientifique Les Clévos à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu l'intérêt des enjeux de la culture scientifique, technique et industrielle, Valence Romans Agglo souhaite poursuivre les actions de sensibilisation auprès des différents publics dont le portage de la Fête de la science et propose de les animer au sein de la Direction Action Culturelle et Patrimoine.

Pour ce faire, il convient d'ajouter à la compétence facultative 5 « Evénements culturels » le point suivant : « *Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région* »

Cyrille FONTANEZ fait remarquer que ce genre de document tourne uniquement autour de Valence et Romans.

Florane DIAKITE répond que ces compétences sont dans les grosses communes.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 5 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :
 - « Action culturelle : irrigation culturelle, artistique et patrimoniale du territoire par :
 - Le soutien à la politique culturelle, artistique et patrimoniale par le biais de manifestations culturelles artistiques et patrimoniales à fort rayonnement et attractivité
 - L'organisation de projets culturels et artistiques du territoire participant au rééquilibrage des propositions en direction des territoires ruraux et péri-urbains
 - Le soutien aux associations et établissements implantés dans les équipements de l'agglomération et participant directement au développement culturel, artistique et patrimonial
 - Le service du patrimoine labélisé Ville et Pays d'Art et Histoire, la gestion du Centre

d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) sur les sites de la Maison du Mouton à Romans-sur-Isère et de la Maison des Têtes à Valence

- Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région ».

2023-08-03/ OUVERTURE DE POSTE POUR UN AGENT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 juillet 2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison d'un besoin de renforcer le service technique de la commune.

Le service technique est renforcé pour supprimer les emplois additionnels et temporaires qui avaient été rajoutés pour prêter main forte au service. L'objectif étant d'atteindre un équilibre de la balance des dépenses.

Le Maire propose à l'assemblée,

-la création d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28 août 2023 :

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : des adjoints techniques
- Grade : Adjoint Technique Territorial
 - Ancien effectif : 5 (dont 2 temps non complets)
 - Nouvel effectif : 4 (dont 3 temps non complets)

Florane DIAKITE explique que le Conseil Municipal a en déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal. Il s'agit de l'agent en contrat aidé que nous souhaitons stagiairiser. Il sera donc stagiaire pendant 1 an, puis titularisé. Durant la durée de stage, des entretiens réguliers seront faits.

Cyrille FONTANEZ demande aux membres du Conseil Municipal ce qu'ils en pensent et explique avoir demandé à l'agent si un poste à 28 heures par semaines lui convenait. L'agent lui a répondu que ça lui allait. Cyrille FONTANEZ explique réfléchir à une organisation de son temps de travail, peut-être une annualisation selon les saisons.

Florane DIAKITE répond que le contrat aidé va jusqu'à Novembre 2023, donc on a encore le temps d'y réfléchir. Il s'agit d'une organisation de travail, donc pas besoin de prévoir l'annualisation dans le contrat. Une attestation des horaires sera signée. Il faudra peut-être rajouter dans le contrat un préambule où l'on parle de flexibilité du contrat.

Cyrille FONTANEZ indique qu'il faudrait proposer l'annualisation pour deux agents techniques.

Florane DIAKITE explique que c'est bien d'avoir l'adhésion de l'agent. Par exemple, les agents sont contents qu'on ait adapté les horaires de travail par rapport aux fortes chaleurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée (tableau en annexe),
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, Chapitre 012, article 64111.
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

Mise à jour du tableau des emplois

Grade ou emploi	Catégorie	ANCIEN Effectif au 11-07-2023	NOUVEL Effectif au 28-08-2023	dont TNC
<u>Service administratif</u>				
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	0	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	2	1
<u>Service technique</u>				
Adjoint technique territorial	C	4	5	3
<u>Secteur social</u>				
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	1	1	
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	0	0	

Points divers :

- Vente de la Cure

Danielle CLEMENT explique que nous avons retiré le projet de délibération concernant la vente de la Cure.

Elle explique qu'il y avait eu une proposition fin juillet, à hauteur de 131 000€ net vendeur, via l'agence Century 21.

Danielle CLEMENT explique avoir fait une contre-proposition à 140 000 € net vendeur, car la proposition était trop faible. Les personnes intéressées par la Cure ont finalement fait une nouvelle proposition à 137 000€ net vendeur.

Malheureusement, ces personnes se sont finalement désistées fin de semaine dernière car elles se sont positionnées sur un autre bien.

Anick ROBIN explique que les personnes sont venues faire une autre visite la semaine dernière avec l'agence Century 21, mais l'agence a expliqué que les clients ont eu peur du délai d'attente pour une décision du Conseil Municipal sur leur proposition et avaient peur d'un refus, ils ont donc renoncé à leur offre en se positionnant sur un autre bien.

Anick ROBIN propose deux choses :

- Une délibération fixant une somme plancher à ne pas passer en dessous, où le maire aurait compétence pour signer.
- Être réactif, faire un CM extraordinaire dès l'offre.

Florane DIAKITE dit que cela est largement faisable de se réunir en 72h dès l'offre via un conseil municipal extraordinaire.

Claude ORARD et Christophe CHALOIN indiquent qu'ils sont d'accord avec cette proposition.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Anthony DIPALO explique que le désistement des personnes est assez étrange, car le Conseil Municipal s'est réuni moins d'une semaine après la proposition finale, donc il ne trouve pas le délai d'attente si long. Surtout que la contre-proposition approchée le prix plancher fixé lors d'un précédent Conseil Municipal, donc avec des chances d'être acceptée.

Anick ROBIN répond qu'effectivement la proposition de 137 000 € net vendeur était une bonne proposition.

Néanmoins, Anthony DI PALO explique avoir recontacter l'agence Immo du Sud Est pour remettre l'offre en vente dans leur agence.

Anick ROBIN demande si l'agence Orpi a aussi été recontactée.

Danielle CLEMENT explique l'avoir appelé 2 fois, sans réponse.

- Impasse des Bernards

Cyrille FONTANEZ explique qu'un mail d'un des co-propriétaires de l'impasse des Bernards lui a été transféré récemment pour savoir où en était le dossier de la reprise de la voirie du lotissement des Bernards.

Christophe CHALOIN explique que la levée des hypothèques a été faite sur les parties communes (7 co-propriétaires). Pour lui, tous les éléments ont été transmis à la mairie.

La secrétaire de Mairie indique n'avoir reçu que 2 documents en mairie et n'avoir pas eu l'ensemble des retours à ce jour.

Christophe CHALOIN explique que deux maisons sont en vente dans ce lotissement. Il faudra contacter les propriétaires. Il rajoute avoir préparé un plan du lotissement qu'il transmettra à la mairie avec l'ensemble des parcelles concernées, et avec des photos.

- Impasse de Fleurs

Cyrille FONTANEZ explique avoir reçu un mail du propriétaire se situant au bout de cette impasse et indiquant que le chemin est très endommagé suite aux fortes pluies, et qu'il fallait que la commune intervienne pour l'arranger. Il explique s'être rendu sur place, le chemin est effectivement raviné.

Néanmoins, environ les deux tiers du chemin n'appartiennent pas à la commune. Jusqu'à présent, le chemin était entretenu par les agents municipaux, mais cela reste du domaine privé et les agents ne peuvent normalement intervenir, c'est une question de responsabilité également. Et pourquoi entretenir ce chemin privé et pas tous les chemins privés des particuliers ?

Cyrille FONTANEZ demande ce que le Conseil Municipal souhaite faire : continuer à entretenir alors que le chemin est en grande partie privée, ou arrêter d'entretenir.

Cyrille FONTANEZ explique qu'une rétrocession du chemin ne serait pas intéressant pour la commune, car c'est de l'entretien en plus et cela n'apporte rien à l'inventaire de la longueur de la voirie communale puisque cela est un chemin qui est non goudronné.

Cyrille FONTANEZ propose de voir avec l'entreprise CCR Charpente pour une solution à moindre coût afin de stabiliser le chemin, comme déposer des tuiles cassées.

Après discussion avec l'ensemble des conseillers municipaux, Florane DIAKITE propose de faire un courrier à la personne, en expliquant que la commune se rapproche de l'entreprise CCR Charpente pour cette fois, tout en faisant comprendre que la commune n'entretiendra plus ce chemin privé.

- Restaurant le Samsonnet

Pour rappel, le restaurant ferme ses portes le 31/08/2023. Il n'y a pour le moment pas de repreneur.

Anthony DIPALO explique avoir été en contact depuis le mois de Juin avec quelqu'un qui envisageait de reprendre le restaurant avec deux autres associés. Il explique avoir bien argumenté pour rendre compatible le projet de ces personnes avec le Samsonnet. Il s'agissait d'un beau projet global qui se mariait parfaitement avec la situation et l'emprise du restaurant. Les personnes souhaitaient faire un restaurant pizzeria bar, des soirées style guinguette en utilisant le terrain de boules. Utiliser la salle côté rue pour en faire un salon de coiffure, et utiliser l'appartement du haut pour en faire un Airbnb. Il y a eu une rencontre avec les propriétaires et une visite par la suite.

Néanmoins, ces personnes se sont désistées car ils trouvaient que la reprise du restaurant au 31/08 était précipitée puisqu'ils devaient chacun quitter leurs travaux.

Danielle CLEMENT explique avoir autorisé les actuels locataires de stocker leurs matériels tant qu'il n'y a pas de repreneur, à condition de l'assurer.

Danielle CLEMENT explique avoir rencontré quelqu'un d'autre qui été intéressé, mais il trouvait le fonds de commerce trop cher.

Pour rappel, le fonds de commerce est de 80 000€ ainsi que 40 000€ de matériel.

Christophe CHALOIN explique qu'un business plan avait été réalisé par un élève en BTS, et la conclusion était que le fonds de commerce est trop cher.

Cyrille FONTANEZ propose de créer une commission pour travailler rapidement sur la communication de l'annonce.

Florane DIAKITE explique que la commission doit discuter des différents scénarios possibles et des différents moyens de communication pour l'annonce.

Le groupe de travail sera donc composé de : Anick ROBIN, Martine CASCALES, Christophe CHALOIN, Chantal BARRET, et Chantal COMBET.

Cyrille FONTANEZ explique que nous sommes en attente d'une réponse de l'Association des Maires de la Drome pour connaître le bail le plus adapté à ce commerce.

- Restauration scolaire

Florane DIAKITE indique qu'un travail de fond est en cours concernant la restauration scolaire. Elle est en lien avec un autre prestataire pour l'approvisionnement des repas cantine.

Le prestataire en question est celui qui prépare les repas des écoles de Chatuzange le Goubet.

Elle explique que pour tout prestataire de préparation de repas, il est nécessaire d'élaborer un plan de maîtrise sanitaire (PMS).

Florane DIAKITE explique avoir eu un premier contact avec un technicien qui élabore les PMS.

Le devis pour l'élaboration de ce document a été reçu, et une budgétisation d'un changement de prestataire est en cours.

Le PMS permettra de mettre le doigt sur certaines problématiques, voir les points d'amélioration, et probablement les investissements financiers.

Christophe CHALOIN indique que c'est bien de faire cela, mais il faut faire attention à ce qu'il pourrait nous être demandé de faire s'il faut des remises aux normes.

Florane DIAKITE répond que dans tous les cas, un PMS est obligatoire pour un changement de prestataire.

Pour rappel, 6 mois de préavis sont nécessaires pour clôturer le contrat avec la cuisine centrale de Valence Romans Agglo, qui fournit actuellement nos repas.

Le prestataire de Chatuzange le Goubet propose une liaison chaude des repas, ce qui nécessite de nombreux critères pour garder une chaîne correcte.

Claude ORARD demande pourquoi changer de prestataire ?

Cyrille FONTANEZ répond que ce n'est pas très bon pour les enfants.

Florane DIAKITE rappelle les nombreuses problématiques de Valence Romans Agglo : beaucoup de problème d'approvisionnement en pain, des repas pas toujours appréciés par les enfants, des aliments qui reviennent régulièrement comme le pamplemousse, de la viande non assaisonnée, ...

Florane DIAKITE souligne le travail assidu de nos agents de restauration scolaire, qui continuent à faire remonter des observations tous les mois. Néanmoins, malgré une remontée mensuelle des observations à Valence Romans Agglo, rien ne change.

Le prestataire de Chatuzange est à taille humaine : il approvisionne 4 écoles avec des repas en grande partie fait maison, et nous serions la première commune extérieure à adhérer à leurs services.

Cyrille FONTANEZ explique que le changement de prestataire amènerait une grosse logistique : l'achat de 2 glacières chaudes + 2 glacières froides, un véhicule spécifique...

Florane DIAKITE répond que pour l'instant on étudie la question et que l'on va commencer par établir un PMS. Dès que le dossier sera constitué, on reviendra devant le Conseil Municipal.

Le repas resterait au même tarif, le personnel identique tout en gagnant du temps, mais il y aurait des coûts supplémentaires pour la partie logistique.

Concernant les coûts de personnel, il n'y en aurait pas en plus, car au lieu de préparer et faire réchauffer les repas, l'agent pourrait aller chercher les repas.

Cyrille FONTANEZ explique que quand le prestataire de Chatuzange le Goubet est venu expliquer son mode de fonctionnement, on a senti une personne qui faisait à manger pour les enfants et pas seulement de la « bouffe ». Il y avait vraiment une intention de bien faire pour les enfants en apportant de la qualité.

Florane DIAKITE explique que l'Agglo a de plus en plus de communes et de masse, donc cela commence à se ressentir sur la qualité. Nous avons dû aller plusieurs fois acheter du pain... et pour le prix, les enfants ont le droit de bien manger.

Prochain conseil : 18 septembre 2023 à 20h00.